

Pour le cours d'éducation physique et les activités sportives à l'horaire régulier, l'élève doit porter le short et le t-shirt du collège. L'élève doit aussi obligatoirement porter un des types de souliers de sport suivants : souliers de course, souliers multisports, souliers de basketball, souliers de volleyball, souliers de soccer intérieur au gymnase VERT seulement.

